

STATION DE FILTRATION DE L'EAU DE PLUIE AQUARAIN



AQUAWATER - 104647 - Station complète de traitement de l'eau de pluie - Aquarain

DESCRIPTION	Station de traitement compact et complet composée de : • 2 cartouches anti-impuretés (1 lavable de 50µ et 1 bobinée de 20µ) • 1 cartouche de charbon actif d'origine végétale, qui élimine les mauvaises odeurs provenant de l'eau stagnante. Fixe les sédiments, limon et particules tout en conservant la minéralité de l'eau.
CARACTÉRISTIQUES	Station de traitement eau de pluie composée de : 1 cartouche de filtration à 50 microns 1 cartouche de filtration à 20 microns 1 cartouche de charbon actif Raccordement : Femelle 3/4" (20/27) Température max d'utilisation : 5 à 25°C Pression maxi d'utilisation : 4 bar Durée de vie des cartouches : 12 mois
APPLICATIONS	Station de traitement d'eau de pluie à double niveau de filtration 1 cartouche filtrante de 50 microns pour pré-filtrer l'eau de pluie pour augmenter la durée de vie de la cartouche filtrante 20 microns. 1 cartouche filtrante de 20 microns pour éliminer en profondeur les sédiments (argile, limon, particules végétales, ...) contenues dans l'eau 1 cartouche de charbon actif pour supprimer les mauvaises odeurs issues de la décomposition des végétaux.
CONDITIONS D'UTILISATION	Convient uniquement pour l'application prescrite
COMPATIBILITÉ	Simple et facile d'installation Compatible avec tous raccords Femelle 20/27 (3/4") Cartouches compatibles avec tous les bols de filtration d'une hauteur de 10
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Nettoyage de la cartouche filtrante 20 microns (lavage à 30° au lave-linge): tous les 3 mois Remplacement de la cartouche filtrante 50 microns et de la cartouche au charbon actif : tous les ans
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage.
GARANTIE ET EXCLUSION	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
PRESCRIPTION DE POSE	Nettoyage des bols à chaque remplacement des cartouches - Utilisation de la clé fournie pour le desserrage uniquement